

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 5 octobre 2017

Séance régulière du Conseil tenue le 5 octobre 2017 à 19h03 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

ORDRE DU JOUR - LECTURE ET ADOPTION

Rés. 2017-181

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yvon Dumesnil, remplissage d'un terrain à l'ouest du 680 rue Notre-Dame

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-182

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les procès-verbaux du mois de septembre 2017 tels que rédigés
Séance régulière du 5 septembre 2017
Séance extraordinaire du 11 septembre 2017
Séance extraordinaire du 25 septembre 2017

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE – DÉPÔT ET ADOPTION

Rés. 2017-183

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – DÉPÔT ET ADOPTION.

Rés. 2017-184

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 189,808.65\$ (Chèques fournisseurs 21850 à 21993).

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du Second Projet de Règlement numéro 316-2 – Règlement modifiant le Règlement numéro 316 relatif au Zonage afin d'apporter des modifications pour des bâtiments, usages, terrains dérogatoires et les cours réglementaires

Rés. 2017-185

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 316 RELATIF AU ZONAGE POUR DES BÂTIMENTS, USAGES, TERRAINS DÉROGATOIRES ET LES COURS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QUE le Conseil de la Paroisse de St-Sulpice a adopté le règlement de zonage numéro 316;
ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que le règlement de zonage numéro 316 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;
ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 316 de la Paroisse de Saint-Sulpice afin

- a) de préciser les conditions pour le maintien de droits acquis pour les usages et constructions dérogatoires;
- b) de préciser les terrains dérogatoires protégés par droits acquis ;
- c) de permettre l'empiètement de bâtiments accessoire dans la cour latérale réglementaire selon certaines conditions;
- d) de préciser certaines normes d'implantation pour les bâtiments accessoires dans les zones commerciales;
- e) de préciser certaines normes relativement à la superficie maximale d'un bâtiment accessoire de type garage ou remise avec fondation pour les zones résidentielles
- f) de préciser certaines normes d'implantation pour les bâtiments accessoires dans les zones résidentielles

ATTENDU QUE le Second projet de Règlement numéro 316-2 concerne l'ensemble du territoire
ATTENDU QUE le Second projet de Règlement no 316-2 contient des dispositions propres à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;
ATTENDU QUE le Second projet de Règlement numéro 3016-2 est identique au Premier projet de Règlement
ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 octobre 2017 à 18h00
ATTENDU QU' un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 5 septembre 2017 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le projet de règlement numéro 316-2 intitulé " Règlement amendant le Règlement numéro 316 relatif au Zonage afin d'apporter des modifications pour des bâtiments, usages, terrains dérogatoires et les cours réglementaires" soit adopté

2o Adoption du Règlement numéro 317-2 – Règlement amendant le Règlement numéro 317 relativement à l'émission des permis et des certificats afin d'apporter des précisions aux demandes de permis de construction et pour les tarifs pour certains bâtiments agricoles

Rés. 2017-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 317 RELATIVEMENT À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS AUX DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ET POUR LES TARIFS POUR CERTAINS BÂTIMENTS AGRICOLES

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice a adopté le règlement numéro 317 pour l'émission des permis et certificats;

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement numéro 317 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice désire préciser les dispositions relatives aux demandes de permis de construction pour certains travaux;

ATTENDU QUE la Paroisse de Saint-Sulpice désire modifier les dispositions relatives aux tarifs pour l'émission de permis de construction pour certains bâtiments agricoles;

ATTENDU QUE le Règlement no 317-2 ne contient aucune disposition propre à un Règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 octobre 2017 à 18h00

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné le 5 septembre 2017 et que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 317-2 intitulé " – Règlement amendant le Règlement numéro 317 relativement à l'émission des permis et des certificats afin d'apporter des précisions aux demandes de permis de construction et pour les tarifs pour certains bâtiments agricoles " soit adopté.

3o Monsieur Yvan Ste-Croix – Demande de dérogation mineure - Décision

Rés. 2017-187

MONSIEUR YVAN STE-CROIX – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de dérogation mineure provenant de Monsieur Yvan Ste-Croix (Fiducie Familiale Yvan Ste-Croix) pour un immeuble situé sur le lot 3729809 et dont le numéro civique est 777, Chemin du Bord-de-L'Eau à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation** concerne l'empiètement dans la bande de protection riveraine d'environ 1.28 mètres en accord avec l'article 703 c) du règlement de zonage numéro 316

De plus, le propriétaire devra démontrer sur son plan d'aménagement du terrain qu'il possède l'espace pour six (6) places de stationnements (incluant les deux (2) possibles dans le garage)

4o Monsieur Éric Moreau – Demande de dérogation mineure - Décision

Rés. 2017-188

MONSIEUR ÉRIC MOREAU – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice *accepte* l'avis formulé par le Comité Consultatif d'urbanisme qui *accepte* la demande de dérogation mineure à **deux (2) volets** provenant de Monsieur Éric Moreau pour un immeuble situé sur le lot 3730762 et dont le numéro civique est 144, rue Payette à Saint-Sulpice, **l'objet de la dérogation volet 1** concerne la diminution de la marge arrière à 6.82 mètre au lieu du 7.5 mètre, tel que prescrit au tableau 11 du règlement de zonage numéro 316 **volet 2** concerne la diminution de la marge latérale droite à 0,58 mètre pour au lieu du 1.2 mètre, tel que prescrit au tableau 11 du règlement de zonage numéro 316

5o Madame Nathalie Robidoux – Renouvellement du contrat de travail

Rés. 2017-189

MADAME NATHALIE ROBIDOUX – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte les propositions soumises pour le renouvellement du contrat de travail de Madame Nathalie Robidoux, adjointe à la Bibliothèque Municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 et autorise le Maire ou le Maire-suppléant et la Directrice Générale à signer ledit contrat.

6o Opération Nez rouge – Mascouche Lanaudière-Sud – Demande d'aide financière – Décision

Rés. 2017-190

OPÉRATION NEZ ROUGE MASCOUCHE-LANAUDIÈRE SUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise une aide financière de 100.\$ dans le cadre du projet "*Opération Nez-Rouge Mascouche-Lanaudière Sud* " Édition 2017.

7o Politique Familiale Municipal et Municipalité Amie des Aînés – Adoption des politiques

Rés. 2017-191

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – ADOPTION DES POLITIQUES

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer aux familles et aux aînées un milieu de vie de qualité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice adopte la politique familiale incluant la démarche Municipalité amie des aînés et son plan d'action d'une durée de 3 ans et que la Madame Marie-Josée Masson, Directrice Générale soit désignée pour le suivi et la mise en oeuvre.

8o CERIU – Adhésion à titre de membre – Décision

Rés. 2017-192

CERIU – ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à compléter le formulaire pour l'adhésion pour l'année 2018 à l'organisme CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine)

9o Caisse Pierre LeGardeur – Règlement numéro 299 – Acceptation des conditions de refinancement

Rés. 2017-193

CAISSE PIERRE LE GARDEUR – ACCEPTATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 299

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'offre faite par la Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur pour le refinancement par billet du Règlement numéro 299, au montant de 85,500.\$ pour un taux fixe de cinq (5) ans à 4.66%. L'amortissement sera de 5 ans et le remboursement en capital annuel sera de **17,100.\$**

De plus, sont également autorisés à signer tous les documents relatifs aux refinancements Monsieur Le Maire ou le Maire-Suppléant et la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière.

10o Entretien des chemins de L'Ile Bouchard – Monsieur Daniel Chaussé – Décision

Rés. 2017-194

ENTRETIEN DES CHEMINS DE L'ILE BOUCHARD – MANDAT À MONSIEUR DANIEL CHAUSSÉ

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'entente avec M. Daniel Chaussé pour l'entretien et la coupe des hautes herbes des chemins de l'Ile Bouchard, et ce, pour un montant de 3,000.\$ pour l'année 2017

De plus, autorisation est donnée au Maire ou au Maire-Suppléant et à la Directrice Générale de signer ladite entente

11o Contrat d'analyse d'eau potable et d'eaux usées – Année 2018 – Décision

Rés. 2017-195

CONTRAT D'ANALYSE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – OCTROI DU CONTRAT ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que suite au rapport émis par le Directeur des Services suite à une demande de soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Environex pour les montants suivants pour le contrat des analyses d'eau potable et des eaux usées 2018

Analyses d'eau potables annuelles avec prise d'échantillons par nos employés formés pour un montant de 3,486.\$ plus les taxes applicables

Analyse des eaux usées annuelles pour un montant de 2,064.\$\$ plus taxes applicables

Ces montants inclus la fourniture des bouteilles d'échantillonnage et les tous les frais de transports

12o Contrôle animalier – Renouvellement du contrat année 2018 – Décision

Rés. 2017-196

CONTRÔLE ANIMALIER – ACCEPTATION ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter l'offre de services fournie par le Centre de Dressage unique pour le contrat de contrôle animalier 2018, le tout conformément à la soumission en date du 22 septembre 2017 au montant mensuel de 850.\$ plus taxes applicables

13o Chevaliers de Colomb – Demande de prêt d'équipements – Activité country/Rétro – Autorisation

Rés. 2017-197

CHEVALIERS DE COLOMB – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS – ACTIVITÉ COUNTRY / RETRO – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le prêt de l'équipement suivant soit 4 stages au Chevalier de Colomb pour leur activité bénéfique du 4 novembre 2017

14o Subvention annuelle – Reconnaissance d'organismes - Année 2017 – Ajout

Rés. 2017-198

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISMES - ANNÉE 2017 – AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal

- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2017 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

| | |
|--|---|
| Association de pompiers auxiliaires de Lanaudière | Club de L'Amitié |
| Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice | Fabrique de Saint-Sulpice |
| Avenue Justice Alternative | <i>Fin à la Faim</i> |
| Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice | GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice |
| Cercle des fermières de St –Sulpice | La Popote du Portage |
| Chevalier de Colomb | Maison des Jeunes Le Rivage de St-Sulpice |
| Chorale de Saint-Sulpice | RANCA |
| Service des Loisirs de Saint-Sulpice | Société Saint-Vincent de Paul |

15o Service des Loisirs – Demande de prêt d'équipements – Bal des citrouilles - Autorisation

Rés. 2017-199

SERVICE DES LOISIRS – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS – BAL DES CITROUILLES - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le prêt des équipements suivants (4 sections de scènes et 3 chapiteaux 10 x 10) au Service des Loisirs pour leur activité du bal des citrouilles le 28 octobre 2017

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lisette Dumesnil Landreville, combien nous reconnaissons d'organismes

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2017-200

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h27**

Je, Michel Champagne, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal*

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière